



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**13 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le TREIZE JANVIER à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Etaient présents** : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – F.LONG – Conseillers municipaux

**Excusés représentés** : G.RATAJEZAK par JC.AILLOT / H.FAURE par G.CLEMENSON  
S.CAPPEAU-FREJABUE par GA.FLEURY / S.MOLINET-LECLAIRE par C.MAFFRE  
A.PERIN par A.DEL BASSO / S.TRIBOLET par T.VERMEILLE

**Excusées non représentées** : A.SCIACQUA-LERIDON – E.CRETIN-RAFFET

**Secrétaire de séance** : Colette ORTIZ

---

La séance est déclarée ouverte à 19 h 10 le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** à l'unanimité Madame Colette ORTIZ en qualité de secrétaire de séance.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Novembre 2015.
- **PREND ACTE** de la présentation par Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de ses délégations de pouvoir :
  - \* Décision n° 2015-D-022 du 15 Octobre 2015 – Modification de la décision portant institution d'une régie de recettes pour la cantine scolaire, la garderie du matin et les services périscolaires.
  - \* Décision n° 2015-D-023 du 15 Octobre 2015 – Suppression de la décision portant institution d'une régie de recettes pour les services périscolaires.
  - \* Décision n° 2015-D-024 du 15 Octobre 2015 – Suppression de la décision portant institution d'une régie de recettes pour la vente des disques de stationnement en zone bleue.
  - \* Décision n° 2015-D-025 du 3 Décembre 2015 – Souscription d'un avenant n°1 au marché public pour les travaux de rénovation du DOJO avec la SAS VINAL d'ENTRAIGUES pour un montant de 1 220.00 € HT soit 1 464.00 € TTC.
  - \* Décision n° 2015-D-026 du 3 Décembre 2015 – Souscription d'un avenant n°1 au marché public pour les travaux de rénovation du DOJO avec la société SOCOMET de MONTFAVET pour un montant de 1 750.00 € HT soit 2 100.00 € TTC.
  - \* Décision n° 2015-D-027 du 3 Décembre 2015 – Souscription d'un avenant n°1 au marché public pour les travaux de rénovation du DOJO avec la SA ISOLBAT de VEDENE pour un montant de 1 775.70 € HT soit 2 130.84 € TTC.
  - \* Décision n° 2015-D-028 du 3 Décembre 2015 – Souscription d'un avenant n°1 au marché public pour les travaux de rénovation du DOJO avec la société P.BAT de CARPENTRAS pour un montant de 728.75 € HT soit 874.50 € TTC.

\* Décision n° 2015-D-029 du 3 Décembre 2015 – Souscription d'un avenant n°1 au marché public pour les travaux de rénovation du DOJO avec la société FCS 84 de SARRIANS pour un montant de 4 378.00 € HT soit 5 253.60 € TTC.

- **APPROUVE par 24 voix pour, 1 abstention (F.LONG)**, la convention « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » définissant les modalités générales d'utilisation des fonds de financement.
- **APPROUVE à l'unanimité** l'avenant 2015 à la contractualisation avec le Conseil Départemental.
- **ENTEND** diverses communications sur le fonctionnement des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à JONQUIERES le 18 janvier 2016,

Le Maire,

Louis BISCARRAT



La Secrétaire de Séance,

Colette ORTIZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Colette Ortiz'.